



COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N° 16

Le 11 mars 2022

Lisieux

Participant : Lecornu Pierre, Liberge Jean, Baillard Patrick,

La présente décision est susceptible de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN
Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

4 - AFFAIRE A EXAMINER

MATCH : L. ST GEORGES / AS LA SELLE LA FORGE – Régional 3, Poule E, du 9 avril 2022

Jour et horaire de la rencontre n° 23583452 du 9 avril 2022 – mail de l'AS SELLE LA FORGE en date du 8 mars 2022

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Constate que conformément à l'article 11 du règlement de l'épreuve qui précise :
« En début de saison, les clubs sont invités à communiquer à la Commission Régionale des Calendriers, les dates, heures et lieu auxquelles ils disputeront les rencontres à domicile (en nocturne le samedi ou en diurne le dimanche)
En nocturne, les matchs ont lieu à partir de 18 h 00. »

Attendu que le club des LEOPARDS DE ST GEORGES a, en début de saison, émis le souhait de disputer ses rencontres à domicile le samedi à 19 h 15,

Dit que la rencontre L.ST GEORGES / AS LA SELLE LA FORGE aura lieu le SAMEDI 9 AVRIL 2022 à 19 H 15 sur les installations des LEOPARDS DE ST GEORGES

Le Président

Le Secrétaire

Jean Liberge

Pierre Lecornu

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR

